



# CONTRAT

Chaque participant accompagné d'un chien s'engage à :

- A prévenir si sa chienne est en chaleurs.
- Ne pas participer à une activité collective si son chien est malade.
- S'il s'agit d'un chien catégorisé, d'être en règle avec la loi.
- Ne pas sortir le chien du véhicule sans l'accord de l'organisateur.
- Ne pas lâcher votre chien au cours d'un entraînement sans l'accord des organisateurs, ne pas s'approcher d'un autre chien que le vôtre au cours d'un entraînement sans l'accord des organisateurs.
- D'aménager son véhicule pour permettre à son chien de se reposer en toute sécurité entre les passages.
- Ramasser les excréments de son chien.
- Chaque propriétaire doit avoir son chien assuré avec sa propre assurance responsabilité civile. Chaque chien est sous la responsabilité et la surveillance de son propriétaire. L'intervenant et/ou l'organisateur ne peut en aucun cas se substituer ni à l'autorité, ni à la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur du chien. L'intervenant et/ou l'organisateur ne peut être tenu responsable des attitudes et comportements des personnes pouvant avoir un effet néfaste, voir dangereux sur le comportement du chien. Les frais vétérinaires éventuels restent en leur totalité à la charge du propriétaire. Les propriétaires sont responsables des dégâts ou blessures occasionnées par leur chien.

-Le participant autorise Elodie Martins, comportementaliste canin, à utiliser des photos de lui et de son chien sur les supports qu'elle utilise (Facebook, site internet, support publicitaire, livres qu'elle écrit...), pour une étendue d'exploitation sans limite de durée et à titre gracieux. Dans le cas contraire, veuillez noter non ici : Dans ce cas aucunes photos sera faite du binôme, par Elodie Martins, durant le stage.

- A compter de la date de signature du présent contrat, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe les organisateurs de l'activité par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

- En cas de désistement, après le délai de rétraction de 10 jours et avant la date du premier jour de stage, par le participant pour un motif autre que la force majeure dument reconnue, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée. L'organisateur se garde le droit de ne plus accepter le participant lors des prochains évènements en cas d'annulation pour non-cas de force majeure.

- En cas d'exclusion du stage pour non-respect délibérée des consignes de sécurité ou non respects de pré acquis pour les participants avec les chiens, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée.

- Tout stage commencé est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt anticipé.

- L'activité peut être annulée ou reportée par les organisateurs/intervenants pour cause de météo, de problème de santé ou pour manque de participants. Dans ce cas, une nouvelle date vous sera proposée.

Le participant certifie avoir pris connaissance du présent contrat

FAIT à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom :

Signature du participant  
Précédée de la mention "Lu et Approuvé, Bon pour accord"

Signature Elodie Martins